



Communiqué de presse du CNAL

Disparition de la Miviludes : Le Comité national d'action laïque demande au gouvernement de revenir sur sa décision

La Miviludes est connue et appréciée des organisations laïques pour son action et ses alertes visant à protéger des personnes des emprises mentales, notamment opérées par les mouvements sectaires.

Le gouvernement a récemment annoncé qu'à partir de 2020, ses effectifs seraient amputés et ses missions intégrées à la lutte contre la radicalisation islamique, auprès du ministère de l'intérieur.

Pour les organisations du CNAL, ce serait une perte considérable pour ce qui concerne le respect des droits fondamentaux des enfants.

En effet, la Miviludes a développé une expertise reconnue quant aux situations d'enfermement, symboliques ou effectifs, observées dans des établissements scolaires hors-contrat, notamment religieux intégristes et Steiner-Waldorf prônant l'anthroposophie, mais aussi dans certaines situations d'instruction à domicile.

Concernant ces établissements, le rapport de 2017 de la Miviludes révèle des défauts graves d'obligation vaccinale, ce qui pose des problèmes de santé publique.

Pour le CNAL, le gouvernement doit revenir sur sa décision et se donner tous les moyens de lutter contre les phénomènes d'aliénation mentale liés aux dérives sectaires.

Paris, le 8 octobre 2019

Secrétaire général du CNAL
Rémy SIRVENT